

**ARRETE N°A\_2022\_n° 10 - CG**  
**PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE**

**POLICE GENERALE DU MAIRE**

**DESTINATAIRE : Mme ASTEGIANO Aurélie**

Domicilié : 113, impasse Claude NOUGARO - 84700 SORGUES

Pour : définition d'un point d'accès numérique à une construction

Adresse du terrain : chemin de la Traille (lotissement Les Jardins d'Hélène – LOT 4) – 84700 SORGUES

**LE MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

VU les arrêtés en date du 09 juin 2020, 20 août 2020, 27 mai 2021, par lesquels le Maire délègue ses pouvoirs aux élus délégués,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Mme ASTEGIANO Aurélie,

VU le Permis de Construire enregistré sous le N° PC 084 129 15 B0081, délivré favorable en date du 6 juillet 2015, au bénéfice de Mme ASTEGIANO Aurélie,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

**ARRETE**

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
SEC CZ 232 (Lot N°4)	Impasse Claude Nougaro	113

Fait à SORGUES, le 21.10.22

Le Maire,



Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Préfecture le ..... Et de la publication le .....  
Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
**Bertrand COMBES**

Publié le 28 octobre 2022

**Droit de recours** : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Rappel** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.